



N°2021-4



Sarcophagiennes, Sarcophagiens,

J'espère de tout cœur que vous vous trouvez en parfaite santé ! **La vaccination avance bien, dans le pays de Bray et sur notre commune** c'est même une belle avancée, grâce à la communauté territoriale de santé, le centre de vaccination au Dojo de Forges les Eaux vaccine à une belle cadence. Les restrictions depuis quelques jours sont moins nombreuses, conservons les gestes barrières, la pandémie n'est pas encore derrière nous mais la fin du tunnel semble approcher.

Nous avons décidé, de vous faire ce **Flash Info**, pour vous donner les dernières informations sur la vie de la commune. Le plus important est celui du changement de délégataire pour le service de l'eau potable et de l'assainissement collectif, après de nombreuses années avec Véolia qui a bien rendu le service, le conseil municipal à l'unanimité a acté le choix de changer de prestataire pour des raisons techniques et financières. Vous aurez pratiquement le même service et la facture n'augmentera pas, c'est un choix, et j'espère qu'avec les informations que vous trouverez ici cela va vous rassurer. Nous n'avons pas eu la possibilité de vous informer en amont, j'en suis sincèrement désolé, mais les délais réglementaires étaient contraints et ce n'était matériellement pas faisable.

Vous retrouverez également d'autres informations, avec notamment des dates de manifestations prochaines, et la première d'entre elles est l'inauguration de la nouvelle mairie !

Chaque semaine en ligne

Thomas Hermand
Maire

Changement de délégataire pour le service de l'eau et de l'assainissement collectif de la commune.

L'eau est précieuse et nous devons en prendre soin, et les installations qui vous l'apportent, **appartiennent à la commune**, d'où la vigilance de vos élus de tous les instants.

Comme vous avez pu le constater les compteurs d'eau sont en cours d'être relevés. La raison est la suivante :



la gestion de l'eau étant de plus en plus complexe avec les normes de plus en plus strictes, la commune a décidé en 2004 de confier cette tâche à un délégataire, à l'époque la société Véolia qui a été retenue pour une période de 15 ans. Nous devons renouveler cette délégation.

Pour ce faire une appel d'offres a été lancée fin 2020, deux candidats ont répondu Véolia, délégataire historique, et Hydra, du groupe Lhotellier.

L'offre de la société Hydra présentait plus d'avantages techniques et financiers pour la gestion de notre réseau, c'est la raison pour laquelle nous avons choisi de confier la délégation de service public à la société Hydra à partir du 01 juillet 2021.

Entre les 25 et 30 juin, les deux sociétés ont fait une relève des compteurs contradictoires.

- Véolia pour clôturer les comptes de sa délégation. Une facture sera éditée à cet effet aux abonnés

- Hydra pour commencer sa délégation avec les nouveaux index de tous les compteurs.

Cette délégation de service public ne concerne pas la Cité de Fos qui est historiquement raccordée à la commune de Forges les Eaux

Un rappel important pour un service juste.

Les captages d'eau personnels, doivent être déclarés en mairie et si vous êtes reliés à l'assainissement collectif, un forfait assainissement pourra être demandé ou la pose d'un compteur des eaux usées.

Ce qui ne change pas :

- **Hydra propose les mêmes systèmes de facturation**, prélèvement, mensualisation, site internet avec compte client, relève de compteur une fois par an avec facture estimative intermédiaire. Vous serez contactés éventuellement par Hydra pour les mises à jour des comptes clients.

Ce qui va changer :

- **Une baisse du prix de l'eau de 10 %.**

Environ 15,00 € pour une consommation annuelle de 50 m³ et 20,00€ pour 100 m³.

- **Stabilisation du prix de l'assainissement.**

- **Permanence sur la commune** de 4 demi journées après facturation, pour permettre aux personnes qui ne peuvent se déplacer de rencontrer un interlocuteur pour régler plus facilement d'éventuelles contestations.

- **Adresse d'Hydra**

ZI du Manoir

76340 Blangy sur Bresle

- **Heures d'ouverture** : Lundi au Vendredi 8H-12H / 13H30-17H30

- **Accueil téléphonique** : 02 32 97 42 61

- **mail** : clientele-hydra@lhotellier.fr

- **Service Astreinte 7j/7j 24h/24h** : 02 35 17 60 30

- **Les volumes consommés sont facturés à l'abonné :**

- En Mai : l'abonnement correspondant au 1er semestre de la période de consommation en cours, ainsi qu'une consommation estimée calculée sur la base de 50 % du montant dû des consommations de la période précédente.

- En Octobre : l'abonnement correspondant au second semestre de consommation, ainsi que les consommations de la période écoulée, déduction faite de l'estimation facturée en Mai de l'année en cours.

Les prix applicable avec notre nouveau délégataire

Pour l'eau potable :

- Les parts délégataires pour la gestion (relève des compteurs, facturation et gestion financière), l'entretien, les réparations, qui se composent :

- Une part fixe, bien souvent appelée abonnement ==> 15,00 euros HT/an/abonné

- Une part proportionnelle, variable en fonction de la consommation.

de 1 à 30 m³ ==> 0,0326 euro HT/m³

de 31 à 90 m³ ==> 0,0626 euro HT/m³

au-delà de 90 m³ ==> 0,1026 euro HT/m³

- Les parts communales.

- La commune n'ayant pas de captage, achète l'eau déjà traitée au SIAEPA de Sigy en Bray, au prix de 0,90 euro HT/m³

- La part qui alimente le budget eau et assainissement de la commune pour financer les grands travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable par exemple, qui est de 0,56 euro HT/m³ à l'heure actuelle.

Pour l'assainissement collectif :

- Une part délégataire proportionnelle à la consommation d'eau, pour entretien et surveillance du bon fonctionnement du réseau d'assainissement (curage, poste de relèvement ...) ==> 0,4144 euro HT/m³

- Les parts communales

- La commune rejette ses eaux usées vers la station d'épuration de Forges les Eaux cela nous est facturé 1,38 euro HT/m³

- La part qui alimente le budget eau et assainissement de la commune pour financer les grands travaux d'assainissement par exemple les futurs travaux du quartier de l'Epinais, qui est de 0,62 euro HT/m³ à l'heure actuelle.

Estimation d'une nouvelle facture pour une consommation de 50 m³ avec notre nouveau délégataire

Eau		Nb m3	Montant HT	TVA taux	montant TVA	total
part fixe délégataire	15,0000		15,0000	5,50	0,8250	15,83
part délégataire 30 m3	0,0326	30	0,9780	5,50	0,0538	1,03
part délégataire 30-90 m3	0,0626	20	1,2520	5,50	0,0689	1,32
part délégataire +90 m3	0,1026	0	0,0000	5,50	0,0000	0,00
Prix eau SIEAPA	0,9000	50	45,0000	5,50	2,4750	47,48
part communale	0,5600	50	28,0000	5,50	1,5400	29,54
agence de l'eau	0,0500	50	2,5000	5,50	0,1375	2,64
Total eau						97,83
Assainissement						
prix m3 délégataire	0,4144	50	20,7200	10,00	2,0720	22,79
rejet effluents	1,3800	50	69,0000	10,00	6,9000	75,90
part communale	0,6200	50	31,0000	10,00	3,1000	34,10
Total assainissement						132,79
Organismes publics						
lutte contre pollution	0,3800	50	19,0000	5,50	1,045	20,05
modernisation réseaux	0,1850	50	9,2500	10,00	0,925	10,18
Total organismes publics						30,22

- Pour l'agence de l'eau diverses taxes qui sont prélevées

- Préservation des ressources ==> 0,05 euro HT/m³

- Lutte contre la pollution ==> 0,38 euro HT/m³

- Modernisation des réseaux ==> 0,185 euro HT/m³

- les TVA :

- 5.5 % sur l'eau potable

- 10 % sur l'assainissement

Fêtes et cérémonies :

Fête patronale se déroulera le week end du 20 au 23 août 2021.

Programme des festivités en plus de la fête foraine.

Vendredi

- marché artisanal nocturne à partir de 18h00
- verre de l'amitié
- élection de Miss et Miss mamie
- restauration et buvette sur place

Samedi

- tournoi de foot
- retraite aux flambeaux à partir de 21h00
- feux d'artifice

Dimanche

- foire à tout
- défilé l'après midi

Et des nouveautés en cours d'organisation par le comité des fêtes.

L'inauguration officielle de la nouvelle mairie, se déroulera le 04 septembre 2021 à 11h00. Vous pourrez enfin découvrir nos nouveaux locaux.

Le repas des aînés aura lieu le 19 septembre 2021.

Les invitations ont été distribuées, ce sera une belle occasion de se rencontrer.

La journée de la citoyenneté aura lieu le 09 octobre 2021. Ce sera l'occasion, lors de cette cérémonie, d'inviter les Sacophagiennes et Sarcophagiens qui fêtent leur 18^{ème} anniversaire cette année, pour rencontrer des élus et leur remettre un présent pour célébrer le début de leur vie de citoyenne et citoyen.

**Si vous avez 18 ans cette année, vous pouvez téléphoner à la mairie
au 02.35.90.52.46**

J3S organise des sections loisirs, ouvertes à toutes et tous, de 18 à 70 ans et plus. Pour de plus amples renseignements, vous pourrez venir aux journées portes ouvertes organisées au stade Léon Gageol de Serqueux le 04 septembre 2021 de 13h30 à 17h30, ou en contactant **Morgan** au 07.88.10.98.52
Adresse mail : j3serqueux@gmail.com



État civil 2021

Naissances, souhaitons la bienvenue à :

Hugo LEFEBVRE, né le 4 février 2021

Enys SIMÉON DELARUE, né le 10 février 2021

Marie-Anaé HERMAND-VASSEUR, née le 7 mai 2021

**L'équipe municipale souhaite la bienvenue
à tous ces petits bouts de choux**

Décès, ils nous ont quittés en 2021 :

Mme Marie-Thérèse MOREAU veuve CROTTE, le 3 février 2021

Mme Alphonsine PETIT veuve DUVAL, le 06 mars 2021

M. Marcel PERNEL, le 18 mars 2021

Mme Paulette DELAVIER veuve SAVALLE, le 7 avril 2021

Mme Sylvie PERNEL, le 26 mai 2021

**L'équipe municipale renouvelle ses sincères condoléances à leur famille
et amis.**

Pour rester informé

- Affichage dynamique à la mairie.

- L'application « Ma commune connectée »

- Vous pouvez nous retrouver sur facebook : « Sarcophagiens de Serqueux »

Horaires d'ouverture de la mairie

- Mardi : de 9h45 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

- Jeudi : de 9h45 à 12h00

- Vendredi : de 9h45 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Tontes raisonnées au stade et au city stade.

Soucieux de laisser la nature se régénérer, nous avons fait le choix de se lancer dans la tonte raisonnée dans certaines zones de la commune, comme au stade et city stade.

Il ne s'agit pas de ne plus entretenir mais d'entretenir différemment. En effet, ce dispositif consiste à faucher tardivement pour laisser le temps à la nature, aux herbes de monter en graines, et ainsi adopter un mode de gestion plus respectueux de l'environnement.

Les tontes régulières font progressivement disparaître les plantes à fleurs, qui n'ont pas le temps de se reproduire, et favorisent les plantes indésirables telles que les orties, les chardons ou le liseron, le fauchage tardif aura un effet contraire. Les coupes rases, appauvrissent le paysage et la biodiversité.

Les milliers de fleurs naturelles qui poussent sont utiles par exemple à la vie de l'abeille et tous les autres insectes qui auront tendance à rester dans ces zones sauvages plutôt que de venir nous ennuyer dans nos jardins. Prenons conscience de l'intérêt de ces herbes folles et colorées qui poussent.

De plus, ce procédé permettra des économies pour la commune, si moins d'entretien cela signifie moins de pollution due aux machines, les économies ne sont pas négligeables pour le budget de la commune : moins de consommation de gasoil pour les tondeuses, moins d'usure du matériel de tonte et de fauchage, et une baisse du coût de l'évacuation des déchets verts.

Un premier bilan sera réalisé à l'automne, mais nul doute que plantes et insectes devraient plébisciter cette action !